



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°334. AOÛT 2016



LUTTES

SOLIDARITES

TRAVAIL



SOMMAIRE

P.2 *FÉDÉRATION –*
ET LES ENFANTS ET LES
/3 PARENTS DANS TOUT CELA ?
Nous nous battons pour le droit à la famille

P.4 *CINEY-MARCHE–*
LA FORCE DU RASSEMBLEMENT
Cela nous ouvre d'autres portes

P.5 *NAMUR–*
DEPUIS 2013, JE SUIS EN
RÈGLEMENT COLLECTIF DE
DETTES
Avec l'espoir de m'en sortir

P.6 *NOS DROITS –*
LE CPAS ET LE PIIS
De quoi s'agit-il ?

P.7 *NAMUR–*
HORS CADRE
SUR LES PAVES
On a dessiné

P.8 *FÉDÉRATION –*
AGENDA ET CA SE PASSE
Ici et là on se mobilise

EDITORIAL

RESTER DEBOUT

La misère, c'est quand on ne sait plus assurer notre sécurité d'existence et celle de notre famille.

C'est aussi, quand on n'a plus de maîtrise sur rien parce qu'on nous considère incapables, irresponsables... Quand on nous a retiré jusqu'à la capacité de prendre des décisions, de faire des choix qui nous concernent pourtant directement.

A travers ce journal, des militant(e)s témoignent de cet état de fait qui s'aggrave de jour en jour.

La proposition de loi sur le statut de parents nourriciers, le projet individualisé d'intégration sociale (PISS), le règlement collectif de dettes,... sont autant d'exemples de législations qui contribuent fortement à renforcer l'insécurité d'existence et la perte de maîtrise imposées aux plus pauvres.

La question se pose du comment rester debout malgré toutes ces condamnations et toutes les conditions supplémentaires pour rendre effectifs les droits fondamentaux.

Une partie de la réponse se trouve dans la force de nos rassemblements qui nous permettent d'ouvrir des portes pour interpellier et créer des partenariats.

Chantal Cornet

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**



ET LES ENFANTS ET LES PARENTS DANS TOUT CELA ?

UNE PROPOSITION DE LOI FÉDÉRALE SUR LE STATUT DES PARENTS NOURRICIERS (LAISSANT UNE PLACE QUASI INEXISTANTE AUX PARENTS D'ORIGINE) EST ACTUELLEMENT EN TRAIN DE VOIR LE JOUR....

COMMENT NOUS MOBILISER ?

C'EST UN COMBAT QUI N'EST PAS NEUF

Depuis de nombreuses années, déjà en participant à la rédaction du RGP¹ à LST mais aussi avec ATD Quart Monde² nous nous battons pour le droit à la famille. Nous avons dénoncé le placement pour cause de pauvreté.

Chaque jour, comment garantir ce droit à la famille ? Comment assurer une réelle prise en considération de notre réalité et de notre point de vue de parents vis-à-vis de nos enfants ?

De toute part, on nous considère comme incapables, sans s'inquiéter de nos conditions de vie, On estime que d'autres pourront mieux que nous s'occuper de nos enfants.

Comment malgré toutes ces condamnations rester debout et faire entendre ce que nous vivons comme une souffrance terrible ? Et en même temps comment exprimer tous nos espoirs par rapport à l'avenir de nos enfants et de notre famille ?

UN MEILLEUR STATUT POUR LES PARENTS NOURRICIERS

Il y a quelques mois, nous avons appris, qu'un projet de loi fédérale sur la question du statut des parents nourriciers était en cours de débat au Parlement. Cette proposition de loi est actuellement au Conseil d'Etat en attente d'un avis.

Cette initiative nous inquiète fortement. L'expérience nous apprend combien le placement en famille d'accueil fragilise terriblement le droit à la famille, pour les enfants et les parents d'origine.

NOS PRÉOCCUPATIONS LÉGITIMES

A LST et ATD Quart Monde, nos préoccupations portent sur différents

Aspects en termes de garantie à ce droit fondamental qu'est la famille.

Un problème budgétaire qui s'impose au droit à la famille

Nous savons, sur base de notre expérience, que les placements en familles d'accueils fragilisent plus encore le droit à la famille que lorsqu'il y a placement en institution.

Il y a une volonté du législateur de diminuer les coûts,... mais à quel prix pour l'enfant et la famille d'origine ? Nous voulons insister sur le droit de l'enfant de connaître et de vivre avec ses parents d'origine.

Par ailleurs, en termes d'affect, de conflits de loyauté chez l'enfant, de reconnaissance des parents d'origine, ... nous savons les dégâts produits dans ces conditions.

Qu'en est-il de la formation de ces familles d'accueil en termes professionnel ? Des exemples de destruction des liens entre enfants placés et parents d'origine, sont en tout cas légion chez les familles les plus pauvres.

Et puis, dans ces conditions également quand est-il d'un des grands principes du Décret qui prévoit, à la fois, un soutien à la famille, et que le placement soit le plus court possible dans le temps ?

Nous ne remettons pas en cause qu'une mesure de placement soit demandée, ou doive s'imposer à certains moments.

Mais qu'est-il réellement fait pour travailler avec la famille d'origine sur les causes du placement, pour rendre ce placement le plus court possible dans le temps et qu'il soit le dernier recours comme le prévoit pourtant le Décret ? N'y a-t-il pas moyen de faire autrement ?

C'est ce que nous revendiquons depuis de nombreuses années. Tous auraient pourtant à y gagner en terme financier et surtout humain. De notre point de vue, cette proposition de loi ne va certainement pas dans ce sens.

Condamnation supplémentaire et méconnaissance

Mais la question essentielle réside peut-être avant tout dans une réelle prise en considération et reconnaissance des familles d'origine parmi les plus pauvres.

Nous sommes souvent désignés comme coupables, incapables d'élever nos enfants, voir même toxiques,... Il semble alors évident que c'est de la responsabilité d'autres de s'occuper de nos enfants ! Sauf, si notre gamin qu'on ne voit pourtant plus fait une connerie, pour cela, on en reste responsable...

Ce courant qui n'est pas neuf, n'est pourtant pas acceptable de notre point de vue dans une société qui se dit des droits de l'homme.

Entre autre, dans cette proposition de loi, la possibilité donnée aux familles d'accueil de choisir une autre religion, des loisirs ou des sports sans demander l'autorisation des parents d'origine,...

Autant d'éléments qui constituent une violation grave par rapport aux droits élémentaires reconnus à toutes les familles. Choisir des références religieuses, une école, des loisirs, des lectures,... relève des droits fondamentaux.

De telles législations agissent comme si les parents étaient déchus. Ce qui n'est pas le cas. On en revient aux anciennes pratiques de placement

FEDERATION

dont la Belgique n'est pas en reste.

Comment avancer vers une réelle reconnaissance des parents d'origine en les associant comme partenaires incontournables dans une démarche d'aide qui libère et renforce la famille?

Par ailleurs, la méconnaissance de ce que recouvre et impose au quotidien les situations de résistance à la misère, enferme parfois les professionnels, et le législateur, dans des choix de travail social, politique et de société, qui ne peuvent garantir une réelle lutte contre la pauvreté.

Comment faire dès lors pour que ce point de vue soit pris en compte ?

Cette proposition de loi ne va certainement pas dans ce sens.

La question du maintien du lien durant le placement :

Comment la question du maintien du lien va-t-elle être garantie ? Que cela soit avec les parents d'origine ou avec la fratrie ou les proches?

Cette proposition de loi ne laisse aucune place à ces questionnements.

Nous connaissons les ravages que produit le fait de ne pas aborder ni travailler cette question du lien tant chez les

enfants, que chez les parents et la famille que pour les générations futures.

Que les familles d'accueils proposent des recommandations, cela est peut-être légitime, mais pas au détriment des parents d'origine.

Nous savons, d'ailleurs, que leurs associations ne sont pas demandeuses d'un projet tel qu'il est présenté.

ETRE ENTENDU POUR FAIRE AVANCER LE DROIT À LA FAMILLE

Nous avons, au départ de nos Mouvements -LST et ATD Quart-Monde- interpellé par écrit la Commission justice à la Chambre à ce sujet, afin d'être auditionnés. Nous voulions faire entendre le point de vue des parents d'origine.

Cette demande nous a été refusée car cette Commission aurait déjà entendu cet avis.

ATD Quart Monde a également publié un article à ce sujet dans la Libre Belgique.³

Ensuite, avec le Groupe Agora⁴, par l'intermédiaire de sa Présidente, l'Administratrice générale de l'Aide à la Jeunesse, nous avons adressé un courrier au Ministre de l'Aide à la Jeunesse, afin qu'il puisse interpeller le fédéral sur cette question.

¹ Rapport général sur la pauvreté

² Deux associations militantes dont l'objectif est de permettre d'abord et de manière permanente, le rassemblement des personnes parmi les plus pauvres. Et puis, que de ces rassemblements puissent naître et se construire une expression et une analyse collective nouvelle en vue de lutter contre la misère et ce qui la produit.

³ « Si la loi menace, il y a déni de démocratie ». La Libre Belgique-Mercredi 13 avril 2016. P.52 et 53.

Ce courrier évoquait nos inquiétudes et demandes quant à cette proposition de loi.

Etonnement de la non consultation et concertation avec les familles d'origine, associations et professionnels sur cette question.

Demande de concertation entre le pouvoir fédéral compétent pour les questions de l'autorité parentale et les instances communautaires compétentes en matière d'aide et de protection de la jeunesse.

Actuellement, nous sommes en attente des suites de ce courrier et nous réfléchissons à la manière dont nous pouvons encore mobiliser et susciter les débats et des résistances autour de cette proposition de loi.

Ce qui est sûr, c'est que nous continuerons à chercher ensemble les moyens pour faire reculer ce qui fragilise de jour en jour notre sécurité d'existence, et le droit de vivre en famille, en particulier.

Des militant(e)s

⁴ Le groupe Agora rassemble d'un côté des professionnels de l'Aide à la Jeunesse et de l'autre des familles en situation de pauvreté qui se rassemblent au sein des associations LST et ATD Quart Monde. Un dialogue permanent depuis 1995. Une expérience inspirante de lutte contre la pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus d'infos : www.mouvement-lst.org/agora.html



« L'EPOUVANTAIL QUI DEVRAIT FAIRE PEUR AUX OISEAUX, IL LEUR SERT DE PERCHOIR.

MOI, JE DEVRAIS ETRE UN PERCHOIR POUR MES PETITS-ENFANTS ET ILS ONT FAIT DE MOI UN EPOUVANTAIL ! »

RÉALISATION DE L'ATELIER CRÉATIF D'ANDENNE –
DESSINS HUMORISTIQUES



CINEY-MARCHE

LA FORCE DU RASSEMBLEMENT

CELA NOUS OUVRE D'AUTRES PORTES...

POURQUOI SE RASSEMBLER ?

Au mois de mai, pendant plusieurs permanences, nous avons cherché à mettre des mots sur nos rassemblements. Parce que pour nous c'est important de dire dans le Journal : pourquoi on se rassemble tous les mardis matin à Jemelle et un lundi soir par mois pour les réunions cave à Noiseux et ce que ces rassemblements nous apportent.

Chacun(e) d'entre nous a essayé de répondre à la question « Pourquoi je viens aux permanences et aux caves ? » Voici quelques témoignages.

« Je sais pourquoi je viens ici, c'est parce qu'on m'écoute et on me conseille. Sans le groupe, je n'aurais pas su ravoier mon gamin le week-end... C'est important de pouvoir avoir des conseils et pouvoir en parler avec d'autres. »

« Ce qui est bien, c'est qu'ensemble on réfléchit sur la question du manque de logement. On peut s'aider dans la recherche d'un logement. Et aussi en cas d'insalubrité on peut voir ensemble les démarches à faire, rassembler les preuves de recherche d'un nouveau logement et négocier des délais plus longs pour éviter l'expulsion... »

« Ce que j'admire ici, c'est que chacun a ses problèmes mais on s'écoute. Chacun écoute les problèmes des autres. Je peux débattre mes histoires et on en parle... On ne se cache pas, on n'a pas peur d'en parler. »

« Pour moi, ce qui est important c'est qu'en se rassemblant, on recherche des moyens qui nous permettront de nous faire entendre pour construire un avenir plus égalitaire pour tous. »

« On se dit parfois des choses très dures mais toujours dans le respect. La preuve c'est qu'on revient chaque fois se rasseoir autour de la table. »

« Se rassembler et parler de ce qu'on vit, ça nous permet aussi de jeter un regard sur l'efficacité des mesures mises en place pour lutter contre la pauvreté. »

« Je n'ai pas d'autres endroits pour parler de mes problèmes de santé, des difficultés avec les enfants, des violences à l'école... »

« En se rassemblant, on construit une analyse de notre vécu. On essaye de comprendre pourquoi on doit toujours se battre pour pouvoir s'en sortir. On réfléchit aussi ensemble à ce que ces réflexions collectives vont nous apporter. Comment cela va nous aider. »

« Certains parmi nous sont attentifs à venir nous dire ce que vivent des personnes et familles qui ne savent pas nous rejoindre : une telle risque de se faire expulser ; le SAJ est venu chez les voisins, ils ont peur qu'on place leurs enfants ; plusieurs personnes squattent à Jemelle... »

« PORTER NOS RÉFLEXIONS AILLEURS »

Plusieurs ont aussi insisté sur le fait que c'est important de ne pas rester entre nous mais de rejoindre d'autres groupes, d'autres lieux, pour porter nos réflexions et nos analyses plus loin. Aller vers d'autres avec ce qu'on dit entre nous.

Jemelle, c'est un petit village mais on doit se représenter. Aller porter ailleurs la parole qu'on construit ici.

C'est important que les militant(e)s de la région osent porter la parole qu'on construit, au sein de rassemblements qui ont lieu à Andenne, à Namur, dans le Hainaut, à Bruxelles...

Ensemble, nous avons fait le relevé des autres lieux qu'on rejoint et ce que cela nous apporte, les portes que ces rassemblements nous ouvrent.

LES ASSEMBLÉES DES MILITANT(E) S

C'est un lieu où on se rassemble avec les militant(e)s des autres locales pour mettre nos réflexions en commun et construire une parole qui nous permette d'interpeller les politiques, les services sociaux, les étudiant(e)s d'écoles sociales... sur les réalités que nous vivons.

C'est là aussi qu'on prépare nos témoignages pour la Journée mondiale du refus de la misère.

« On se comprend parce que ceux

des autres régions ont les mêmes problèmes que nous. On peut échanger sur nos problèmes. On est en confiance parce qu'on se comprend. »

LES ATELIERS FAMILLE

Ce sont des lieux où on parle du droit de vivre en famille. On échange sur les difficultés que nous rencontrons pour garder notre place de parent. »

Chacun peut parler de ce qu'il vit et y est écouté et respecté.

« Chacun apporte son grain de sel. Et ensemble on ramasse tous les grains de sel pour aider celui qui vit la souffrance. »

On ne cherche pas « la » solution, on cherche ensemble les outils qui nous permettent de construire des moyens de rester debout.

« On se sent plus fort ensemble. Maintenant quand je dois aller quelque-part, j'ose plus dire ce que je pense. Je sais que j'ai un groupe derrière moi. »

En participant aux ateliers famille, des militant(e)s de la région ont décidé d'aller aux concertations sur le maintien du lien quand les enfants sont placés. Ensuite, plusieurs ont participé à la vidéo sur le lien.

Cela a permis à certain(e)s d'entre nous de rejoindre le groupe Agora et donc les réunions de préparation qui permettent de mettre en commun les réflexions de LST et ATD avant de rencontrer les professionnels de l'Aide à la jeunesse.

LES ATELIERS AFFICHE

On est plusieurs de la région à avoir participé à ces ateliers dans lesquels on crée des « affiches politiques ». C'est un lieu plus artistique pour exprimer ce qu'on vit autrement que par la parole.

« C'est gai de participer à ces ateliers. Une fois, c'était les vacances, on est venu avec nos enfants... normalement ils devaient aller en ville mais finalement ils sont restés. Ils ont participé avec les adultes sans faire la foire, sans jouer sur leur GSM ! Ça montre bien que tout le monde a quelque chose à dire sur ce qu'il vit... »

Didier, Alain, Murielle,
Michel, Véronique, Chantal

LE TROU DE LA MISERE

En regardant derrière soi, on peut comprendre pourquoi on se retrouve en règlement collectif de dettes...



UN PEU D'HISTOIRE

C'est souvent après beaucoup de déboires qu'on se rend compte qu'on a fait le mauvais choix.

J'ai vécu une vie d'humiliations, de coups et pour protéger mes enfants, je me suis séparée d'un homme qui ne me respectait pas. Je suis restée 6 mois à l'hôpital avec un des enfants avec l'accord de la police et d'un juge. Le deuxième était chez sa grand-mère.

Pendant ce temps, je n'avais aucun revenu et les frais de l'hôpital ont commencé à augmenter. J'ai fait appel au CPAS qui a voulu gérer mon revenu d'intégration sociale. A 40 ans je me suis retrouvée avec 4000 euros de dettes. Je me suis rendue compte que le CPAS n'avait rien payé.

Depuis 2002, j'ai essayé de rembourser en prenant des arrangements avec les huissiers. Mais avec un revenu d'intégration sociale pour personne seule avec deux enfants, j'avais de grosses difficultés à tenir mes engagements. Mes enfants étaient ma priorité.

En 2007, suite à des problèmes de santé, et pour protéger mes enfants, j'ai demandé de l'aide au SAJ et j'ai dû les laisser partir en institution pour un an.

Ils ne sont jamais revenus. Dur, dur la vie.

Pendant 5 ans j'ai dû vivre avec 725 euros et pourtant les

enfants revenaient le week-end. J'ai perdu mon logement parce que mon agent de quartier ne m'avait pas radié de mon ancien domicile.

Je me suis retrouvée à la rue pendant une année et sans papiers. Je n'avais plus de contact avec mes enfants parce que je suis partie sur la région de Liège, puis sur Namur.

Au bout d'un moment, j'ai été accueillie à l'Arche d'alliance (maison d'accueil). En étant domicilié à l'Arche d'Alliance, les dettes ont suivi. Pour pouvoir m'en sortir, j'ai dû m'inscrire en règlement collectif de dette. Une avocate gère mon revenu d'intégration sociale. Je n'ai aucune idée de ce qu'elle paie avec le reste de mon revenu, à part le loyer. Je reçois 325 euros pour vivre par mois avec lesquels je dois payer mes nouvelles factures et ma nourriture.

J'attends avec impatience de redevenir gestionnaire à plein temps de ma vie

Après plusieurs mois à la maison d'accueil, j'ai loué un logement mais il y faisait trop chaud et le propriétaire ne se décidait pas à régler le problème.

Je n'y suis pas restée.

De nouveau, la rue et la galère... Puis en participant à des activités d'un service social, une dame m'a proposé de louer une partie de son habitation dans lequel elle a fait un petit appartement. Glacial. Brrr... Brrr...

Toutes ces années de galère m'ont fatiguée et la relation avec l'avocate ne m'est pas d'un grand secours. J'ai su mettre de l'argent de côté pour pouvoir rebondir mais hélas, ce n'était pas possible. Cet argent a servi pour le nouveau logement. Et au bout de quelques mois, je déchanté et je n'ai qu'une envie c'est de me barrer de ce paradis glacial.

Cette année, je travaillais en ALE, seulement je ne percevais pas l'argent. Il était versé chez l'avocate. Il ne faut pas lui demander un euro de plus pour acheter une paire de chaussures surtout en hiver.

Une fois que vous tombez dans le trou de la misère, il faut des années pour en sortir. J'attends avec impatience de redevenir gestionnaire à plein temps de ma vie.

Je suis de nouveau à la recherche d'un logement qui me conviendrait, où je pourrais poser mes valises pour de bon.

NOS DROITS

LE CPAS ET LE PIIS (SUITE)

*UN PIIS OBLIGATOIRE POUR TOUT BÉNÉFICIAIRE DU REVENU D'INTÉGRATION ?
DE QUOI S'AGIT-IL ?*

Dès le 1^{er} septembre 2016, toute personne bénéficiaire du RIS devra signer un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) avec le CPAS. On annonce en effet une modification de la loi en ce sens.

Quel est le régime actuellement en vigueur ? Quelles sont les modifications annoncées ?

LES SANCTIONS

Que se passe-t-il si le bénéficiaire du RIS ne respecte pas son contrat (s'il ne fait pas les démarches de recherche d'emploi demandées ? s'il ne s'inscrit pas à une formation ou en agence d'intérim, etc...) ?

Le CPAS doit adresser une **mise en demeure** : il s'agit d'un avertissement écrit qui explique en quoi le contrat n'a pas été respecté, et qui donne un délai pour se remettre en ordre.

Si le bénéficiaire du RIS ne donne pas suite à cette mise en demeure et reste en défaut, aux yeux du CPAS, de respecter le contrat, le CPAS peut décider de suspendre le paiement du RIS.

Le CPAS ne peut prendre cette sanction que **sur proposition** du travailleur social en charge du dossier... ce qui est une fameuse contradiction entre ses missions d'accompagnement social et de contrôle.

Le CPAS doit en outre inviter l'intéressé à **être entendu** par le comité avec de prendre la décision. C'est une occasion importante de se défendre, car la loi prévoit qu'il n'y a pas de sanction si le non-respect du contrat s'explique par « **un motif légitime** ». Par exemple un état de santé trop fragile, une expulsion du logement, ou tout autre événement qui a empêché de remplir les obligations prévues par le contrat.

La suspension du paiement du RIS peut être totale ou partielle, et pour **un mois maximum**.



En cas de récidive dans un délai d'un an, la suspension peut être de trois mois maximum.

ET PENDANT LA PÉRIODE DE SANCTION ?

La sanction ne fait que suspendre le paiement du RIS. Au terme du mois de suspension, le CPAS est censé reprendre les paiements, sans que l'intéressé ne doive faire une nouvelle demande ni le CPAS prendre une nouvelle décision d'octroi.

Il est cependant recommandé de recontacter l'assistant(e) social(e) à la fin de la sanction pour s'assurer que le CPAS reprendra bien les paiements.

Pendant le mois de sanction, la personne peut bien sûr faire une nouvelle demande **d'aide sociale financière** au CPAS.

L'aide financière n'est pas le RIS, mais une aide sociale dont le but est de permettre de vivre conformément à la dignité humaine.

La sanction c'est la suspension du RIS, pas toutes les conséquences qui peuvent en résulter (défaut de paiement du loyer, endettement, etc.). Une aide financière spécifique peut donc être demandée pour éviter ces conséquences « collatérales » de la sanction.

Evidemment le CPAS ne sera pas forcément « très chaud » à accorder une aide financière pendant une période de sanction.

Cependant, même pendant une période de sanction, le CPAS a l'obligation d'apporter l'aide nécessaire pour permettre de vivre conformément à la dignité humaine.

Vivre sans revenu n'est pas conforme à la dignité humaine, même si la personne est « en faute ».

Il faut donc conseiller d'introduire une demande d'aide financière d'urgence pendant la sanction.

À suivre

En bibliothèque de rue, on a tous dessiné sur les pavés de notre quartier pour représenter ce que nous savons faire.



Hors Cadre



SUR LES PAVÉS

Jouer au foot, danser, aller à vélo, balayer, courir, et aussi se défendre, repasser, nager, aider maman, lire, chanter...



Ont participé : Alia, Annaëlle, Anisa, Anyssa, Ayoub, Camille, Célio, Delphine, Dionas, Edge, Elbassan, Exaucé, Farié, Glody, Héléna, Jean-Béni, Karim, Loreline, Malika, Manon, Marwa, Mayron, Medhi, Miléna, Moncef, Norah, Océane, Oumayma, Qemal, Raïssa, Sarah, Simon, Tayron.

CA SE PASSE

SEPTEMBRE	La vidéo « le lien »		Une délégation se rend au Conseil communal		Agora	Assemblée des militants à Rochefort	
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
				01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30			

Atelier famille (07-08, 13-14, 20-21, 27-28)
 Concertation au Service de lutte contre la pauvreté (01-02, 08-09, 15-16, 22-23, 29-30)

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Andenne, le 6 et le 22 septembre. A Namur, le 13 et 27 septembre. A Noisieux, le 19 septembre. A Binche 23 septembre.

LE GROUPE DES JEUNES d'Andenne se retrouve en septembre.

L'ATELIER : Pas d'atelier à Andenne et à Namur pendant les vacances

L'ATELIER LE FIL reprendra en septembre.

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne ainsi qu'à Namur. Le mardi matin à Jemelle. Le vendredi après-midi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis matin.

Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants. Pas pendant les vacances.

CA SE PASSE

SUR LES PAS DES MINEURS

Ce 9 juillet, nous étions une cinquantaine de personnes du mouvement LST à se rendre à Blegny pour une visite de la mine sous un soleil de plomb. Certains ont visité le musée tandis que d'autres descendaient dans la mine sur les traces des mineurs.



JOURNÉE VACANCES FAMILIALES A BOKRIJK

Vendredi 1^{er} juillet 2016, destination du jour pour les familles de LST Andenne : le domaine de Bokrijk !

Le Musée en plein air de Bokrijk nous emmène dans un voyage à travers le temps. Des bâtiments de l'époque et des artisans nous font revivre la vie campagnarde du début du siècle dernier. Pour certains, cela fait resurgir des souvenirs.

Nous avons pu découvrir une autre époque pas si lointaine que cela !

Sans oublier la plaine de jeux où les enfants peuvent s'en donner à cœur joie !

Une journée pleine de découvertes et de bonne humeur avec les familles !
Des militants

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises
De Ciney-Marche-Jemelle :
Chantal, Fabien, Véronique
De Namur : Andrée, Cécile, des militants,
Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne
andenne@mouvement-lst.org

A CINEY-MARCHE :
L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org

PROVINCE DU HAINAUT :
Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand
Tél : 065/88.59.50 – 0479/28.90.57
hainaut@mouvement-lst.org

A NAMUR :
L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 - 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org

A TUBIZE :
Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS
RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé
à 15 euros/an
Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387
de la Fédération
Luttes Solidarités Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

Tous les dons de plus de 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 0830 3891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 Communication : 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi)

CHERS LECTEURS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !
LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG